



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-30

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20260703-2026-30-AR
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

**Objet : Marché 2025MA03 – Travaux de restauration partielle - Travaux d'urgence de l'église
Avenant financier n°I**

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu la délibération N° 2026-04-03 du conseil municipal en date du 10 avril 2026 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision N° 2025-53 relative à l'attribution des travaux de restauration partielle de l'Eglise – Travaux d'urgence ;

Lot n°	Désignation	Entreprises	Montant HT	Montant TTC TVA 20%
1	Échafaudages/maçonnerie-Pierre de taille Variante imposée N° I plomb	SAS LOUIS GENESTE	100 014,81 €	120 017,77 €
2	Couverture	Union Technique du Bâtiment	17 867,50 €	21 441,00 €
3	Décors peints	SARL ARCOA	31 395,75 €	37 674,90 €

Considérant la moins-value sur le montant du marché initial à hauteur de **48,20€HT** au lot n° I ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage pour un montant de **39 134.03€HT** au lot n° I ;

- Tests plomb sur façade ;
- Échafaudages complémentaires et nettoyage des façades ;
- Compléments démolitions combles ;
- Reprise carreaux de sol jupe plomb verrière joints clé de voute maçonneries intérieure clocher.

Décide

Article I : de signer l'avenant n° I au marché n° 2025MA03 travaux de restauration partielle -travaux d'urgence de l'église lot n° I

Lot n°	Désignation	Entreprises	Montant € HT	Avenant N° I	Montant € TTC (TVA 20%)
1	Échafaudages/maçonnerie- Pierre de taille	SAS LOUIS GENESTE	100 014,81 €	39 085,83€	166 920.77 €
2	Couverture	Union Technique du Bâtiment	17 867,50 €	0,00 €	21 441,00 €
3	Décors peints	SARL ARCOA	31 395,75 €	0,00 €	37 674,90 €
Montant Total			149 278,06 €	39 085,83€	226 036.67€

Article 2 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal.

Article 3 : ces dépenses supplémentaires s'inscrivent dans le cadre des subventions et répondent aux objectifs de restauration et de conservation définis dans le programme de travaux initial.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 03 juillet 2026

Le Maire
Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre
Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le
Document rendu exécutoire le

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général
des Services **PASCAL PARISSIER**

